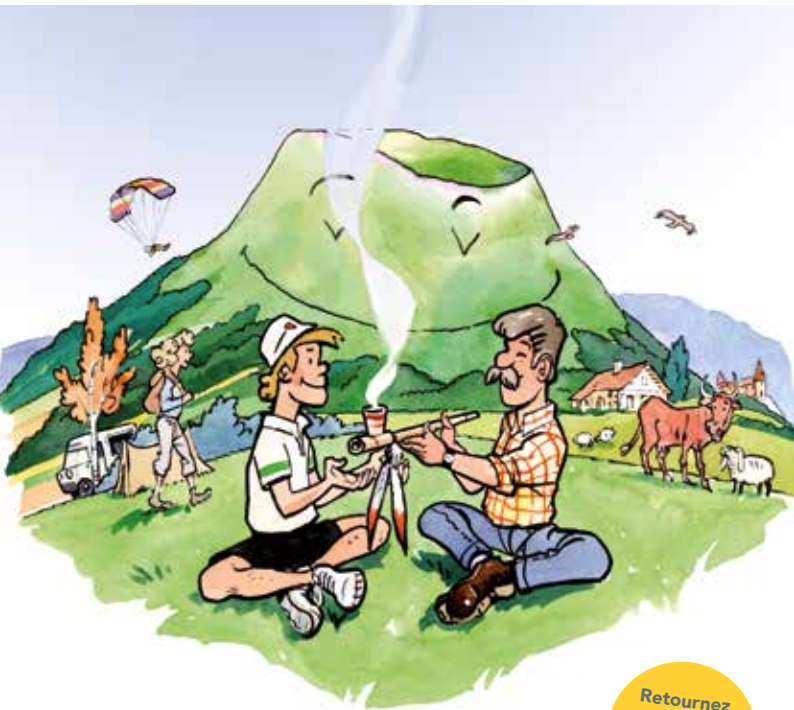




Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

# NATURE EN POCHE



Petit guide des bons gestes

Retournez  
votre guide  
et découvrez  
les milieux  
naturels



2  
↑



Les Monts  
du Cantal

## RANDONNEZ EN LIBERTÉ

Pour préparer votre randonnée, contactez les agents d'accueil de la Maison du Parc qui se feront un plaisir de vous proposer une sélection de topoguides, cartes IGN et ouvrages de découverte au 04 73 65 64 26

➤ ou rendez-vous sur notre site internet proposant une sélection de parcours <https://decouvertes.parcdesvolcans.fr>

## RANDONNEZ ACCOMPAGNÉ

Pour randonner en toute sécurité, pensez à faire appel à un Accompagnateur de Moyenne Montagne (AMM) qui vous fera partager sa passion pour le territoire et sa profonde connaissance des lieux, à pied ou parfois à VTT...

➤ Vous trouverez les coordonnées des bureaux des AMM présents sur le Parc sur <https://decouvertes.parcdesvolcans.fr>

## INFORMATIONS PRATIQUES

➤ Pensez à consulter la météo avant de partir en randonnée.  
N° d'urgence depuis un portable : 112



3  
↑

## LAISSEZ-VOUS TENTER PAR UN RÉVEIL OU UN COUCHER DU SOLEIL !

Les p'tites Virées du Parc, ce sont des randonnées proposées chaque été en partenariat avec la plupart des offices de tourisme du territoire.

Le principe ? Une sortie accompagnée à l'aube ou au coucher du soleil, assortie d'une dégustation de douceurs locales, pour découvrir autrement les Volcans d'Auvergne.

➤ Plus d'informations sur :  
[www.parcdesvolcans.fr/ptites-virees-du-parc](http://www.parcdesvolcans.fr/ptites-virees-du-parc)  
04 73 65 64 26



## LES DÉCOUVERTES DU PARC

### NOS PLUS BELLES RANDOS ET NOS BONNES ADRESSES

Entre amis ou en famille, à pied ou à vélo, pour arpenter les crêtes d'un volcan, découvrir les mystérieux lacs de cratère ou simplement profiter d'un cadre naturel exceptionnel, le Parc vous propose une sélection de parcours sur son site internet.

Vous pourrez télécharger les informations dans votre smartphone

et ainsi naviguer hors connexion.

➤ Rendez-vous sur <https://decouvertes.parcdesvolcans.fr>

4  
↑

Différentes pratiques vous sont proposées :

Pédestre



Trail



VTT



Vélo de route



Mais aussi nos bonnes adresses :

Produits et métiers d'art



Restaurants



Agenda

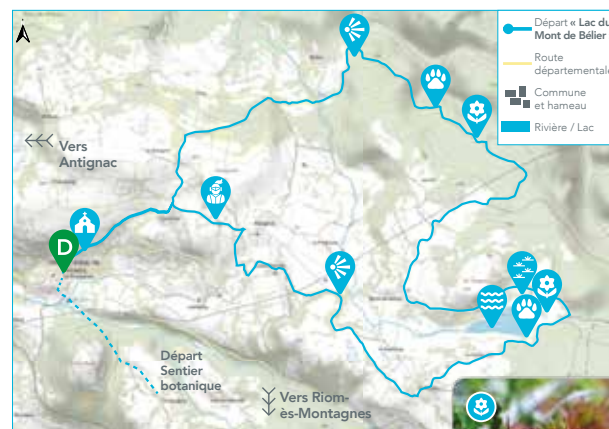


À faire



Dans un cadre exceptionnel, profitez de votre promenade pour mêler plaisir de la découverte et compréhension des paysages et des milieux que vous traversez.

Pour chaque itinéraire, des points d'intérêt vous permettront de découvrir plus intimement le territoire et ses richesses sur des thématiques variées :



➤ L'une des randonnées proposées dans l'Artense, le lac du Mont de Béliér

5  
↑

Eau (lac, rivière...)



Flore



Tourbière



Église romane



Histoire



Faune



Point de vue



**Droséra à feuilles rondes**

Présente dans les tourbières, cette plante a la particularité d'être carnivore. Elle piège sa proie venant se poser sur une des feuilles grâce à la matière visqueuse présente à l'extrémité de ses poils.

[Lire l'article](#)

## LA MOYENNE MONTAGNE AUVERGNATE...

Les Monts du Cantal, les Monts Dore sont des terrains qui présentent de réels dangers : pentes herbeuses glissantes, barres rocheuses, couloirs d'avalanche, éboulis.

Vous êtes à moyenne altitude, attention à la météo (chute brutale des températures, brouillard, insolation, rares points d'eau potable en montagne liés à la présence de bétail) et au choix de votre itinéraire.



- > Emportez des vêtements imperméables et chauds. Chaussez-vous correctement. Consultez toujours la météo locale !
- > Alimentez-vous et hydratez-vous suffisamment (fruits secs, barres énergétiques, boissons froides ou chaudes).
- > Ne surestimez pas vos capacités physiques et techniques. Emportez une carte topographique au 1/25000<sup>e</sup>, ou un topoguide récent. Si vous n'êtes pas à l'aise avec l'orientation, faites appel aux professionnels qui sauront vous guider et vous permettre de vous familiariser avec la boussole, la carte et le GPS.
- > Restez sur les chemins balisés, ne coupez pas les lacets d'un sentier (pour prévenir l'érosion des sols et garantir votre sécurité).
- > En hiver les conditions sont encore plus dures, adaptez votre itinéraire et votre matériel aux conditions d'enneigement.



## A QUI APPARTIENT LA NATURE ?

Si la nature est un patrimoine commun, sachez que la majorité des espaces sur lesquels vous évoluez sont des propriétés privées. Les chemins balisés qui les traversent font l'objet d'une convention de passage avec les propriétaires. Afin que ces chemins restent ouverts au public, merci de respecter les quelques recommandations présentées dans ce guide.

**Le camping sauvage (on reste plusieurs jours sans démonter la tente) est interdit.**

Le bivouac avec ou sans tente (on s'installe au coucher du soleil et on plie au lever du soleil) dans le cadre d'une randonnée itinérante est toléré sur accord du propriétaire privé ou public.

**Ne laissez aucune trace de votre passage.** Placez-vous au plus près du sentier et en dehors des prairies de fauche ou les zones d'herbes hautes.

Pour votre sécurité, afin de ne pas attirer d'animaux sauvages, veillez à ne pas mettre votre nourriture trop près de vous et placez-la si possible en hauteur.

Merci de privilégier les aires de bivouac officielles hors réserve naturelle (Chastreix, Picherande, Chambon-sur-Lac, Super-Besse).

## EN BALADE DANS LES ESTIVES\*

Les troupeaux sont sensibles au dérangement.

> S'ils se trouvent sur le sentier, contournez-les même si vous devez sortir du chemin.

> Si le chemin balisé passe une clôture, veillez à bien la refermer s'il n'existe pas de franchissement aménagé pour les promeneurs (chicane avec portillon, escalier...).

- 8  
↑
- > À VTT, modérez votre allure afin d'éviter toutes nuisances pour l'activité pastorale.  
Mettez le pied à terre avant d'arriver près du troupeau.



## ET AVEC MON CHIEN

Si vous venez dans le Parc accompagné de votre chien, il doit **toujours être tenu en laisse**, encore plus particulièrement dans les estives. Attention, certains secteurs ont des règles spécifiques, merci d'en tenir compte !

- > Dans la partie cantalienne du Parc, les chiens ne sont pas admis dans les estives du 15 mai au 15 novembre.
- > Dans la partie puydômoise, les chiens sont interdits dans les Réserves naturelles de la Vallée de Chaudefour et de Chastreix-Sancy (sauf sur le GR30, ils sont autorisés tenus en laisse). Ils sont également interdits sur le puy de Combegrasse du 15 avril au 1<sup>er</sup> octobre.

\*zones de pâturage saisonnier en montagne



## PATOU AU TRAVAIL

Les troupeaux sont parfois accompagnés d'un chien de protection veillant à leur sécurité. Pour assurer sa mission, il peut s'approcher de vous en aboyant et se montrer impressionnant.

- > Restez calme, arrêtez-vous et parlez-lui doucement en détournant le regard.
- > Ne partez pas en courant et évitez les grands mouvements avec un bâton. Ne lui jetez rien.
- > Ne criez pas et n'essayez pas de l'amadouer avec de la nourriture ou de le caresser.
- > Contournez tranquillement et largement le troupeau.
- > Le chien vous suivra peut-être un moment, ne vous inquiétez pas.

Ensemble, respectons le travail des bergers !

➤ Plus d'informations sur [www.parcdesvolcans.fr/patou](http://www.parcdesvolcans.fr/patou)



## LA FAUNE SAUVAGE DANS LE PARC

Une rencontre avec un animal sauvage est un moment privilégié. Pour augmenter vos chances d'observer la vie sauvage, la **discrétion est indispensable** et ses « horaires » (aube et crépuscule) sont, en général, un peu différents des nôtres. N'hésitez pas à profiter des sorties proposées par les professionnels de la montagne et/ou de la protection de la nature qui sauront vous aider à les observer sans déranger.

Eté comme hiver lors de vos randonnées, veillez à ne pas approcher de trop près la faune sauvage, utilisez du matériel optique pour les observer confortablement sans leur nuire.



## REMPORTEZ VOS DÉCHETS

Il faut savoir qu'une bouteille ou un emballage en plastique met 1 000 ans pour se dégrader dans la nature, un mégot de cigarette de 1 à 8 ans, le verre 4 000 ans, les bâches d'ensilage et les cartouches de chasse 10 ans minimum... Les sacs en plastique tuent 1 million d'oiseaux dans le monde chaque année !

**Prévoyez un sac pour mettre vos déchets** et gardez-le jusqu'à la prochaine poubelle, la faune sauvage et la nature en général vous en seront très reconnaissantes.

Faites rimer escapades gourmandes en plein air avec respect de l'environnement : **passer du jetable au durable !** Les gourdes, les tupperwares et les couverts réutilisables sont une excellente alternative à la vaisselle en plastique polluante.



## PUIS-JE FAIRE DU FEU DANS LE PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE ?

Les feux sont interdits sur tout le territoire français à moins de 200 mètres de la lisière des forêts (code forestier).

La réglementation et les périodes sont précisées dans les arrêtés préfectoraux. Le non-respect de cette réglementation est passible d'une amende de 135 euros.

Le saviez-vous ? 9 départs de feux sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons gestes.

Avec le changement climatique, le risque d'incendie s'amplifie. Fumeurs soyez particulièrement prudents et pensez à prendre un cendrier de poche.

\*Arrêtés Préfectoraux du 27 mars 2024 (Cantal), n° 07/02698 (Puy-de-Dôme)



## TOUTES CES FLEURS SONT MAGNIFIQUES !

Les plantes : on les admire, on les photographie, on les dessine... **sans les cueillir** (de nombreuses fleurs protégées\* se trouvent parmi des espèces plus communes).

*\*La cueillette d'espèces protégées est punie d'une contravention de 4<sup>e</sup> classe et d'une amende de 135 euros, en vertu de la loi de protection de la nature du 10/07/76, et de l'arrêté préfectoral du 30/03/90 fixant la liste des espèces protégées en Auvergne.*



## LES LACS SONT-ILS TOUS AUTORISÉS À LA BAINADE ?

Les lacs d'Aydat, Chambon, Lastioules et de La Tour d'Auvergne comportent des zones de baignade autorisées. Les autres lacs situés dans le Parc appartiennent à des propriétaires privés qui ne souhaitent pas autoriser la baignade.

Merci d'en tenir compte...



## POUR VOIR LES VOLCANS D'EN HAUT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Ça se passe bien... mais pas n'importe où !

Pour les parapentes et ailes delta, des aires de décollage labellisé FFVL (Fédération Française de Vol Libre) existent sur le territoire et sont les seules aires autorisées, merci de les utiliser.

Les informations pratiques sont disponibles sur le site web [www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr) ou auprès des professionnels du territoire.

Attention, les Réserves naturelles nationales sont parfois interdites de survol. Dans le cas contraire, il peut y avoir une altitude de vol minimale à respecter. Renseignez-vous dans les Maisons des Réserves.



16  
↑

## AVEC MON CAMPING-CAR, OÙ PUIS-JE VIDANGER MES SANITAIRES ET ACCÉDER À L'ÉLECTRICITÉ ?

Des bornes sont à votre disposition sur de nombreuses communes du Parc. N'hésitez pas à consulter les offices de tourisme sur place qui pourront vous renseigner.

En forêt, le stationnement et la circulation sont réglementés par le code forestier.

À noter, sur le Grand site du Puy Mary :

- > Un arrêté réglemente l'accès au Pas de Peyrol pour les camping-cars, voitures avec caravane, bus et camions par la mise en place d'un sens unique de circulation. Leur stationnement n'y est pas possible en journée pendant la période estivale.
- > Des lignes de navettes estivales parcourent le territoire afin de permettre au plus grand nombre de limiter l'usage de leur véhicule lors de leurs déplacements.

Renseignements [www.puymary.fr](http://www.puymary.fr) | 04 71 47 04 14



17  
↑

## « NE ROULEZ PAS DES MÉCANIQUES »

La randonnée motorisée est soumise à une réglementation stricte depuis la loi du 03/01/91. La pratique de cette activité, quelque soit le véhicule homologué, n'est autorisée que sur des chemins carrossables pour un véhicule ordinaire et en l'absence de tout système de fermeture (barrière, panneau, blocs en travers). La pratique du hors piste est strictement interdite, ainsi que la circulation sur tout autre type de chemin que ceux précités dans ce paragraphe.

Les maires des communes concernées par des territoires sensibles (Chaîne des Puys, Monts Dore, Cantal, Cézallier) ont mis en place, avec l'appui du Parc, des zones interdites à la circulation motorisée de loisir. Renseignez-vous auprès des communes ou des services du Parc.

Le non respect de cette réglementation peut coûter 1 500 euros d'amende et la mise en fourrière immédiate du véhicule.



18  
↑

## LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE EN PÉRIODE DE CHASSE

Les chasseurs signalent leur présence (panneau d'information) lors des jours de battues au grand gibier. Les visiteurs de ces sites doivent choisir leurs jours de promenade en fonction des jours de battues. Les chasseurs sont des ayants droit, souvent propriétaires des terrains qu'ils utilisent.

Pour toute information, les fédérations des chasseurs du Cantal et du Puy-de-Dôme vous donneront les renseignements et contacts utiles.



19  
↑

## PENSEZ AUX PRODUITS LOCAUX

Pour que votre séjour soit le plus agréable et le plus « durable » possible, approvisionnez-vous, autant que possible, chez les producteurs locaux et participez ainsi au développement de l'économie locale.

Pour vous aider dans votre choix, le Parc vous propose une sélection de bonnes adresses sur son site Les Découvertes du Parc.

Rendez-vous sur <https://decouvertes.parcdesvolcans.fr/>



## PRIVILÉGIEZ LES DÉPLACEMENTS « DOUX »

Sur le 1<sup>er</sup> km, une voiture consomme en moyenne 50 % de carburant en plus et pollue 4 fois plus que sur le restant de l'itinéraire.

Alors pour les courtes distances, privilégiez la marche ou le vélo, c'est aussi bon pour la santé que pour l'environnement.



## SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, LES GARDES-NATURE SONT LÀ POUR VOUS CONSEILLER...

Quelles sont leurs missions ?

- > Surveiller les sites sensibles fréquentés par un public nombreux
- > Sensibiliser le public à la richesse et à la fragilité des sites
- > Concilier les activités de loisirs de pleine nature avec les activités pastorales et forestières, la chasse
- > Assurer l'entretien de certains sites et chemins
- > Faire découvrir le territoire par le biais d'animations ponctuelles

Où peut-on les rencontrer ?

Entre mai et octobre, vous pouvez croiser les gardes-nature dans les Monts du Cantal, le massif des Monts Dore, le lac Servières ainsi que la Chaîne des Puys. N'hésitez pas à les aborder, ils se feront un plaisir de vous renseigner...



© Eye Hilaire / Le Studio des 2 Prairies

## UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Tel est le slogan des Parcs naturels régionaux de France. Dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, il s'agit de promouvoir **un autre tourisme** qui redonne du sens au voyage et qui doit continuer à se développer autour des richesses patrimoniales du territoire : les volcans bien sûr, mais également l'eau, l'agriculture, la biodiversité, l'architecture, sans oublier le patrimoine culturel local. Une forme de tourisme qui place l'habitant ou le visiteur, au centre d'un **développement respectueux de l'environnement**, et qui favorise la découverte de ce territoire exceptionnel.

C'est également un **tourisme innovant** qui doit voir le jour au regard du contexte économique et écologique global. Les économies d'énergies, l'expérimentation sur la question des mobilités alternatives et sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, etc. sont en effet autant de challenges à relever.

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne  
Maison du Parc | Montlosier | 63970 Aydat  
Tél. 04 73 65 64 26 | Email : [info@parcdesvolcans.fr](mailto:info@parcdesvolcans.fr)  
**Accueil visiteurs fermé pour cause de travaux.**

[www.parcdesvolcans.fr](http://www.parcdesvolcans.fr)  
[www.facebook.com/parcvolcans](https://www.facebook.com/parcvolcans)  
[www.instagram.com/parcvolcans](https://www.instagram.com/parcvolcans)

Maison du tourisme et du Parc des Volcans d'Auvergne  
Place de l'Hôtel de Ville | 15300 Murat  
Tél. 04 71 20 09 47



## RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE MONTLOSIER

Le Parc a lancé un important programme de réaménagement de sa Maison du Parc située à Montlosier. L'un des principaux objectifs est de répondre aux enjeux d'accueil de tous les publics sur ce site constituant **l'une des portes d'entrée sud de la Chaîne des Puys - faille de Limagne, patrimoine mondial de l'Unesco**. Les travaux ont débuté au printemps 2025 pour une livraison prévue fin 2027.

Durant toute cette période, le site est fermé au public. Le Parc remercie ses visiteurs pour leur compréhension et s'excuse pour la gêne occasionnée par les travaux qui permettront un accueil et une expérience de qualité.



### Vers une éco-communication

Afin de limiter les impacts écologiques liés à sa création, ce petit guide été éco conçu. Lors de la conception graphique, les aplats de couleurs ont été limités. L'imprimeur utilise des encres à base végétale et du papier issu de forêts certifiées PEFC, c'est-à-dire issues de sources responsables.

Conception graphique : JBBOX | Illustrations partie 1 : Pierre-Emmanuel Dequast  
Illustrations partie 2 : D. Jouenne et Franck Watel (page 7) | Parution : 2026  
Crédits photos : PNRVA (Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne), RNN (Réserves naturelles), Eye Hilaire / Studio des 2 prairies | Impression : Imprimerie Champagnac - 15000 AURILLAC

Retournez  
votre guide  
et découvrez  
les milieux  
naturels